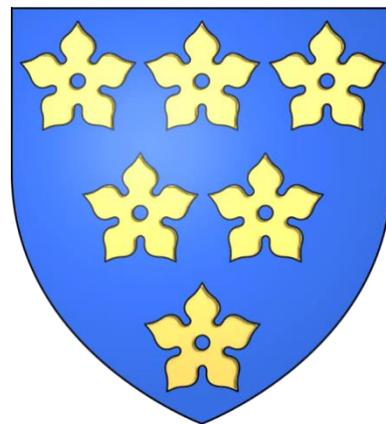


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

A la une : Aménagement de la forêt communale.



Mais aussi : La fête des aînés, un rendez-vous convivial

S'BB N°10

De janvier 2018

Sommaire

• Sommaire.....	2
• Le mot du Maire	3
• Aménagement de la forêt communale 2018-2037	5
• Sur la place du village !.....	7
• Quoi de neuf à Bolsenheim ?	8
• Vivre ensemble	11
• Vie associative : bougeons ensemble... ..	14
• Vie associative : bougeons ensemble... (suite).....	15
• Comptes-rendus des conseils municipaux	17
• Infos, divers.	22
• Infos, divers (suite)	23
• Page d'humour et culturelle !	24
• Les jeux (pas que pour les enfants...).....	24

Demande d'indulgence

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.



Info

COUP DE COEUR

Pour les passionnés
de l'histoire et la culture alsacienne.

Guy Hansen, président de l'association du Vieil Erstein a présenté à la médiathèque Rack Salomon leur dernier ouvrage,

Mémoires du monde agricole d'Erstein

Un travail remarquable de 2 ans que vous pouvez vous procurer pour le prix de 20 € à Erstein:

- Maroquinerie FRITSCH, place de l'Hôtel de Ville.
- Ferme WETTERWALD, rue de Strasbourg.

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56 – Fax : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

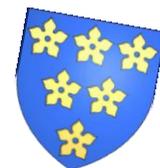
Courriel Bolsemer: contact@bolsemer.fr

Répondeur Bolsemer : 09 72 47 55 25

Equipe de rédaction :

Jérôme LAWI , Arnaud ANTONI-ARRUS, Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO, Patrick GIRARD

Directeur de la publication : François RIEHL



Le mot du Maire

Mes Chers Amis du Conseil Municipal,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Très Chers Amis,

En premier lieu, j'ai l'honneur de vous adresser mes vœux les meilleurs de Bonne et Heureuse Année pour 2018. Que cette nouvelle année vous apporte joie et bonheur et qu'elle permette la réalisation de vos vœux les plus chers. Que cette nouvelle année voie s'accomplir vos rêves, aboutir vos projets et vous apporte santé et réussite.

« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux » Epictète (50-125 ap. J.-C)

« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » Albert Einstein (1879-1955)

Après ces deux lignes philosophiques, je souhaite, particulièrement, en ce début d'année m'adresser aux nouveaux arrivants, à Bolsenheim depuis quelques jours, quelques mois, voire plus... :

Vous le savez, ni le cœur ni l'âme d'une cité ne peuvent se mesurer au nombre d'habitants. Les raisons ayant motivé et guidé votre choix de venir résider sur notre ban communal sont nombreuses et forcément bonnes. Ce choix honore toutes celles et tous ceux que vous rejoignez et je voudrais vous en remercier.

En échange de ce choix avisé, nous espérons que Bolsenheim saura être digne de votre confiance. Notre village compte désormais près de 500 habitants.

Bien entendu, Bolsenheim n'échappe pas plus que les villages et villes voisines à la règle du « RIEN N'EST JAMAIS PARFAIT ». Rassurez-vous cependant, l'équipe municipale n'a de souci que de parfaire et d'améliorer sans cesse le cadre de vie dans lequel nous évoluons, l'ambiance de quartier dans laquelle nous nous complaisons. Point encore de supermarché, ni de pharmacie, pas de gare, ni de station-service, mais comme l'écrivait Alexandre DUMAS, comment différencier autrement le Bruit et le Silence.



L'histoire de notre village va désormais se confondre à la vôtre et je souhaite qu'elle s'écrive de la plus jolie façon possible.

Pour que cette histoire soit vraiment la vôtre, n'hésitez pas à rejoindre les associations. Et, je voudrais profiter de cet instant pour remercier tous leurs acteurs qui se dévouent durant toute l'année et sans qui le village aurait un côté triste et fade.

Bolsenheim vit ainsi son histoire depuis des siècles et la page la plus ancienne que nous ayons retrouvée date de 845, année au cours de laquelle Bolsenheim était une ferme Royale – VILLA REGIA – dont l'empereur LOTHAIRE 1er a fait donation à l'Abbaye St Etienne de Strasbourg.

J'en profite aussi pour féliciter les personnes qui se dévouent plus particulièrement à la beauté du village en le fleurissant de façon spectaculaire tout au long de l'année et j'encourage vivement le reste de la population à les suivre dans ce sens.

Je suis touché par tous les petits efforts, par les gestes mêmes minimes du quotidien et par l'investissement de toutes et tous au bien-être de notre belle commune. Que ce soit balayer le trottoir, déblayer la neige, prendre une belle photo d'un endroit du village et l'adresser à la commune, organiser un rassemblement convivial pour une fête des voisins par exemple, s'occuper des enfants par le catéchisme ou autre, montrer son intérêt en faisant remonter les choses positives ou négatives aux élus, éviter de laisser divaguer les chiens et ramasser leurs déjections, éviter leurs aboiements intempestifs qui gênent le voisinage, prendre garde aux mauvais stationnements qui empêchent le passage des piétons et des poussettes, éviter les nuisances sonores, fédérer un projet... Tout ceci aide à une vie sereine et harmonieuse et je vous en remercie. C'est le moment de faire le bilan et de prendre de bonnes résolutions et je vous y invite bien cordialement.

Votre Maire,

François RIEHL



*Alles gudes em näje Johre.
Gesundheit vor allem.*

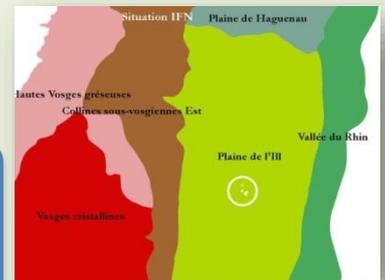


Aménagement de la forêt communale 2018-2037

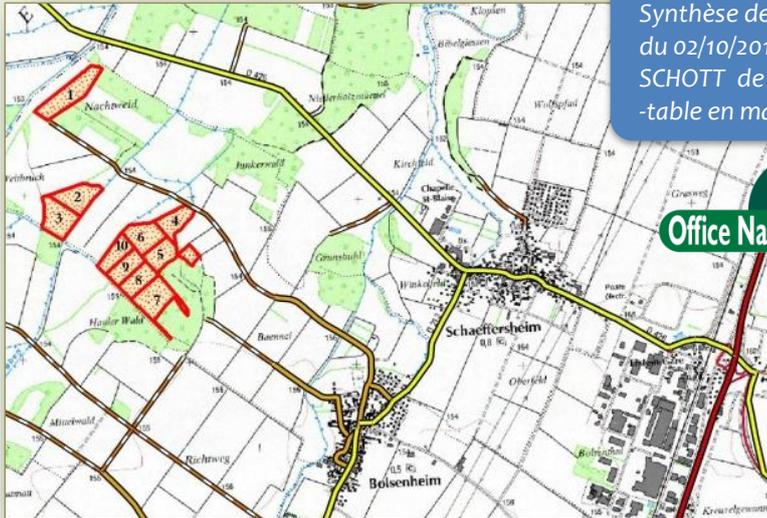


Le dernier plan d'aménagement de la forêt communale de Bolsenheim arrivant à échéance, la commission « Biens Communaux » s'est réunie, le 02 octobre 2017, en présence de M. Paul SCHOTT de l'ONF pour se faire expliquer les tenants et les aboutissants du futur plan d'aménagement pour la période 2018 -2037.

Situation IFN

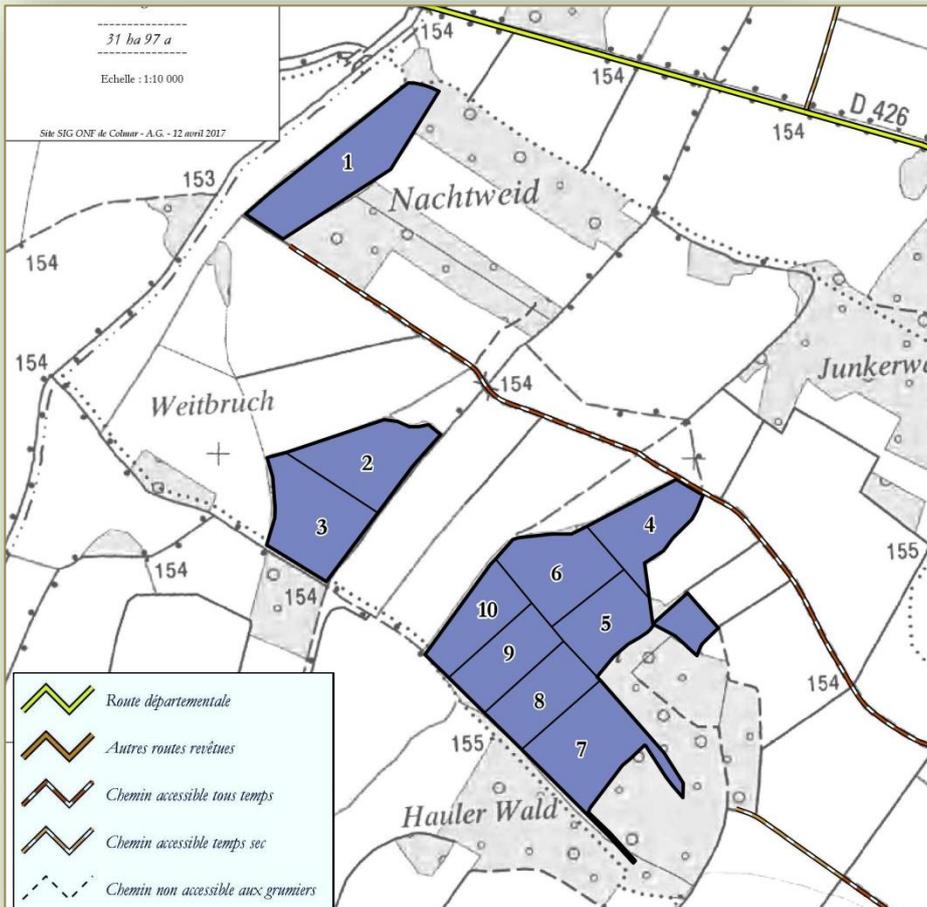


Synthèse de la présentation du 02/10/2017 par M. de Paul SCHOTT de l'O.N.F. consultable en mairie.

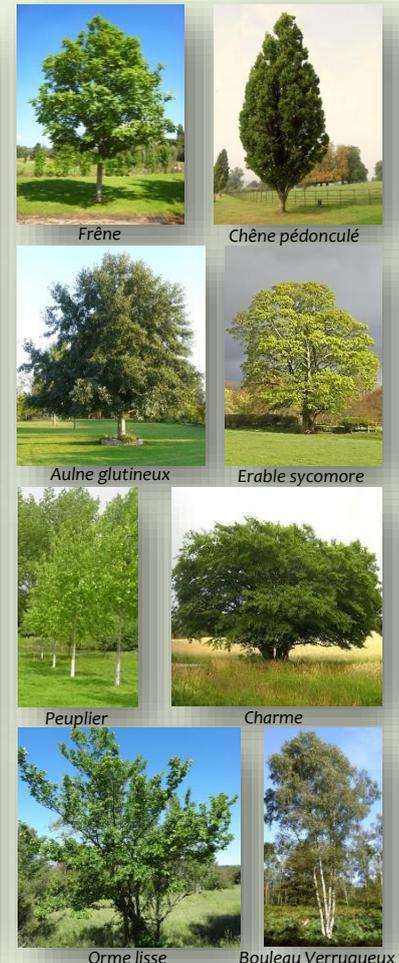


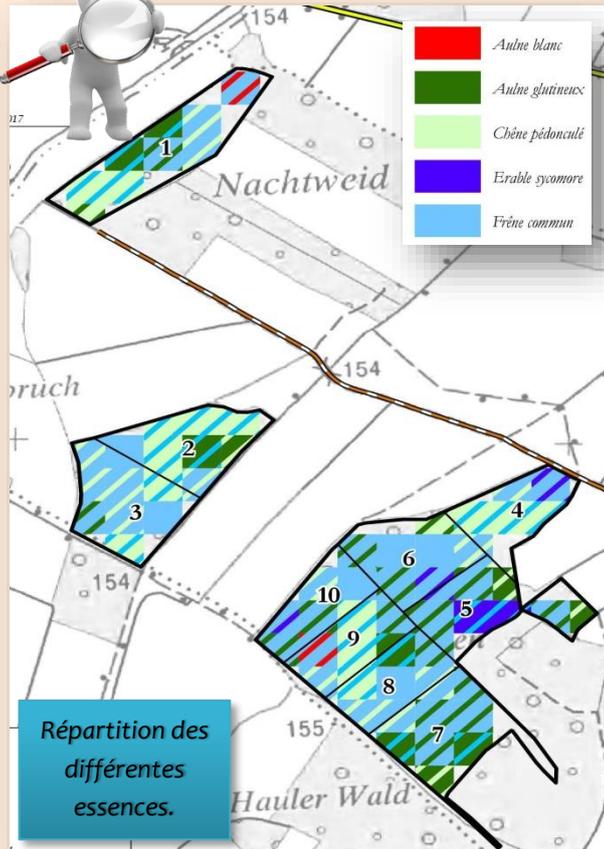
L'aménagement forestier est le maillon essentiel de planification de la gestion d'une forêt. Préparé par une étude minutieuse sur le terrain, il ne peut être mis en œuvre qu'après avoir été validé par le propriétaire et l'O.N.F., puis approuvé par arrêté préfectoral pour les forêts des collectivités.

Situation géographique



Situation géographique locale





Bilan annuel des récoltes	Passé *	Prévisible
Feuillus	100 m ³ /an	73 m ³ /an
Taillis, houppiers	67 m ³ /an	49 m ³ /an
Total bois fort	167 m ³ /an	122 m ³ /an
dont % production acid.	1%	
soit en m ³ /ha/an sur la surface	5,2 m ³ /ha/an	3,8 m ³ /ha/an
Recettes /an en €	Passé *	Prévisible
Recette bois	5 452 €	4 000 €
Recette chasse	632 €	590 €
Dépenses /an en €	Passé *	Prévisible
Dépenses travaux sylvicoles	2 050 €	3 000 €
Dépenses travaux infrastructure	3 €	200 €
Dépenses travaux non sylvicoles	582 €	450 €
Frais de garderie (collectivités)	726 €	459 €
Contribution à l'ha (collectivités)		64 €
Bilan annuel	2 723 €	417 €
Soit en €/ha/an sur la surface	85 €	13 €

*La tempête LOTHAR de 1999 avait mis par terre un volume estimé à 200 m³

Compte tenu de l'état actuel des peuplements, la mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 122 m³/an, dont 70 m³ de bois d'œuvre, le reste en bois d'industrie ou de chauffage. Compte tenu des problèmes sanitaires liés à la Chalarose du frêne, les dépenses pour travaux sont en hausse. La gestion préconisée assure la conservation d'un patrimoine, tout en répondant au rôle social ou écologique de la forêt et témoigne de la volonté d'obtenir une forêt de qualité par la mise en œuvre de coupes et de travaux.

La forêt communale en chiffre

- La surface de la forêt communale est de 31,97 ha. De 29,20 ha en 1998, elle a été augmentée de 2,7653 ha par délibération du conseil municipal en 2017.
- Formée de 3 massifs, elle se situe dans le Bruch de l'Andlau. Elle est en partie intégrée dans une ZNIEFF de type 1 de 3800 ha (n° 42 000 7114) et pour la forêt communale :
 - ✓ 22,00 ha en ZNIEFF de Type 1,
 - ✓ 10,00 ha en ZNIEFF de type 2.
- Elle est essentiellement située sur sols à graviers plus ou moins profonds, avec un enjeu de production en principe fort.
- Les essences en présence :
 - ✓ Frêne 44 %, Chêne pédonculé 26 %, Aulne glutineux 22 %, Erable sycomore 4 %, Charme et autres feuillus (merisier, orme lisse, aulne blanc, bouleau verruqueux, érable plane) 4 %.
 - ✓ La part occupée par le peuplier de culture (27% en 1998) a fondu, notamment après la tempête Lothar en 1999).
- Capital moyen sur pied, variable selon les parcelles de 13,0 à 18,3 m²/ha, avec en moyenne 14,9 m²/ha (données 2016)
- Forêt bien desservie. Les chemins et pistes sont régulièrement entretenus mais sensibles au tassement des engins par la présence en dessous de substrat naturel.

Le saviez vous ?

L'INVENTAIRE ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant d'importantes potentialités biologiques.

Programme d'actions pour les 20 ans à venir

- Les coupes
 - ✓ Rotations de 8 ans.
 - ✓ Prélèvement prudent de 30m³/ha.
- Les travaux
 - ✓ Plus ambitieux que le précédent plan d'aménagement.
 - ✓ Compléments à la régénération naturelle (plantations avec protections contre le gibier, nettoyage après coupes, dégagements de semis, fourrés, gaulis. Sélection de tiges d'avenir tel que le chêne).

Sur la place du village !



La fête des aînés, un rendez-vous convivial bien légitime

Le deuxième dimanche de décembre est devenu un rendez-vous incontournable pour nos aînés qui apprécient de répondre à l'invitation de la municipalité pour se retrouver autour d'un bon repas à la salle communale.

Les nouvelles fenêtres, installées la semaine précédente, rendaient la salle lumineuse, d'autant plus que l'extérieur était blanc de neige.

Après l'apéritif et les discours de Monsieur le Maire et Monsieur le Curé Claude BERTRAND, chacun a pu se régaler d'un délicieux rosbif et de spätzle préparés par le restaurant « le tramway » à ERSTEIN-STRIEGEL, dont le gérant n'est autre que Grégory VOELCKEL, domicilié à BOLSENHEIM.



Une salle attentive à la prestation de la chorale

Une petite pause après le fromage a permis à la chorale de BOLSENHEIM d'interpréter les traditionnels chants de Noël repris en chœur par l'assemblée. C'est toujours avec plaisir que Philippe, l'époux de Christine, notre secrétaire de mairie, se joint à la chorale avec sa voix de baryton.

L'après-midi s'est poursuivi avec une projection de photos et vidéos relatant les différents événements et travaux réalisés en 2017.

Puis place au dessert : un vacherin glacé, accompagné de délicieux bredle.

Une grande innovation cette année fut le service, fait par des jeunes gens du village, supervisés par Mme Catherine SCHMITZ, conseillère et M. ANTONI-ARRUS Arnaud, deuxième adjoint. Saluons cette belle initiative de ces jeunes qui se sont débrouillés comme des chefs !

Un grand merci à Flavie, Lola, Lucie, Etienne, Lilian, Annabelle et Marie-Hélène (Cf. photo de couverture) qui ont largement contribué à la convivialité de cet après-midi.



Et si l'on chantait Noël



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?



Le résultat des maisons fleuries



Le jury et les accompagnateurs

C'est le 04 aout 2017, que le jury des maisons fleuries a effectué sa tournée. Le jury composé de 4 bénévoles de villages de la CCCE et d'un professionnel ont sillonné à vélo les rues du village, afin de sélectionner les meilleures réalisations.

La commission fleurissement remercie tous les acteurs souvent anonymes, qui tout au long de l'année, participent à l'embellissement du village. Trottoirs balayés, bacs arrosés, dons de semences ou de bulbes sont autant de petits gestes qui permettent à notre village de garder son caractère alsacien tant apprécié des touristes de passage.

Résultats

Catégorie « Grands espaces »

1^{er} prix : MULLER Arsène, 2^e SCHOTT André, 3^e HAHN Michel, 4^e MARTZ Fernand
5^e LAWI Raymonde, 6^e KORNMANN Marie-Josée, 7^e KORNMANN Charles.

Encouragements pour GOETZ Marcel, LEGROS Jérôme, MULLER Julien, RIEHL Laurent, SCHMITT Eugénie, GRAU Monique, GOTTAR Jean.

Catégorie « Cours avec façade ou petits espaces »

1^{er} prix : LE MARRE François, 2^e KRUGER Bernard, 3^e SCHOTT Daniel, 4^e LIONNET Christian, 5^e SCHAAL Michèle.
Encouragements pour GEISTEL Joseph, VIGNEAU Pierre-Michel, MILLY Patrick, EHRHART Stéphane.

Catégorie « Façades uniquement »

1^{er} Prix : PRÜTZ Bürkhardt, 2^e SUHNER Axel, 3^e WERKLE Jean-Pierre.

« Élus nominés mais non classés »

COUDAUD Sophie (Gîte), GIRARD Patrick, HILBOLD Patrick, KELLER Jean-Marie, RIEHL François.





Inauguration et bénédiction de l'extension du cimetière



Encinte de l'extension du cimetière

La fête de la Toussaint reste un moment-clé de l'année où chacun se rend au cimetière pour honorer ses défunts. C'est donc cette date symbolique qui a été choisie pour inaugurer et bénir l'extension du cimetière.

Un office religieux célébré par l'abbé Jean-Paul FRIESS en l'église de BOLSENHEIM a été suivi d'une procession jusqu'au cimetière.

Après le discours de Monsieur le Maire, François RIEHL et le traditionnel coupé de ruban, l'assemblée a franchi le nouveau portail et l'abbé FRIESS a procédé à la consécration du nouvel espace.



Bénédiction du cimetière

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, ce terrain d'une surface de 3 ares 44 qui jouxtait le cimetière original, a été acquis suite à la vente de la propriété voisine lors de la succession de Mme WITZ Madeleine, décédée le 13 septembre 2009 (voir délibérations du Conseil Municipal des 14 décembre 2009 et 2 avril 2012).



Sylvain Trudel

« Ceux qui quittent la vie ne meurent pas vraiment tant qu'il y a des gens pour se souvenir d'eux »

Pour la démolition et les gros travaux, la Commune a dû faire appel à des entreprises. Quant aux travaux de "finitions", à savoir suppression de l'ancien mur, engazonnement, rafraîchissement du mur donnant sur la rue Principale, ils ont été assurés par l'employé communal et des membres du conseil municipal.

BOLSENHEIM dispose désormais d'un cimetière répondant mieux à ses besoins.

Un columbarium à 6 cases est en place déjà depuis quelques années et il est envisagé la réalisation d'un jardin du souvenir ainsi qu'un ossuaire avec stèle permettant l'inscription des noms de ceux qui y reposent.

La municipalité s'applique à garantir au mieux un lieu digne permettant à chacun d'entre nous d'honorer la mémoire de nos chers disparus.



Coupé de ruban par M. le Maire et ses deux adjoints



Grands Anniversaires:



René, bien encadré

René SCHIEBER est né le 07 /11/ 1937 à Strasbourg.

Bolsenheim compte désormais un nouvel octogénaire plein de vitalité et de bonne humeur.

Le 12 novembre, René a réuni sa famille et ses amis, à Uttenheim, pour fêter l'événement.

A cette occasion, M. le Maire, son 1^{er} adjoint et la secrétaire de mairie ont fait le déplacement pour le féliciter et lui remettre un panier garni.



René, en famille

Mme REGIN Marga, née le 15 décembre 1932 a fêté cette année ses 85 ans. M. le Maire et son 1^{er} adjoint lui ont remis, au nom de la commune, un arrangement floral.

Etat Civil

Naissances : La cigogne est passée

SUHNER Elias, Simon, Henri
né à Strasbourg, le 28 novembre 2017
de SUHNER Axel et de PLASKOTA Julie
1, rue d'Osthouse

LUCAS Livio
né à Schiltigheim,
le 24 octobre 2017
de LUCAS Benjamin
et
de ALTESE Barbara ;
14, rue des Vergers.



Avant l'orage - Photos UTOPIA



Tout le monde le sait, en Alsace ce sont les cigognes qui apportent les bébés. C'est pourquoi la commune de Bolsenheim annonce les arrivées de ces nouveaux nés par un panneau (voir ci-dessus) mis en place devant la mairie ; panneau réalisé par le NID (Nordhouse Idées Déco).

M. le Maire, ses Adjointes et le Conseil Municipal s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.



† Décès

BANSEPT Julien, domicilié 13, rue du Ruest, décédé le 22 novembre à SENONES (88), à l'âge de 30 ans.



Vivre ensemble

Le Stationnement à Bolsenheim

De part son mandat, le maire aidé de son conseil municipal a devoir d'assurer la sécurité de circulation des citoyens, tout en respectant, autant que possible, la liberté de circulation. L'exercice n'est pas aisé dans notre village et revêt 2 aspects :

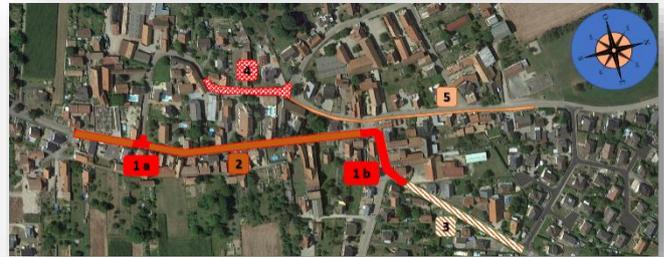
- La circulation des véhicules (gestion de la vitesse et stationnement).
- La circulation des piétons (liberté de circulation des ayants droit, sur les trottoirs).



Le postulat ci-dessus étant posé, il appartient au Conseil Municipal de proposer et de mettre en œuvre des solutions et ensuite au Maire, de les faire appliquer par le biais d'arrêté municipal, aidé si besoin par la Gendarmerie, afin qu'automobilistes et piétons puissent se déplacer dans le village en bonne harmonie.

Les zones les plus dangereuses pour la circulation des piétons (Personnes à pied, poussettes et fauteuils pour personnes à mobilité réduite) sont définies sur la carte:

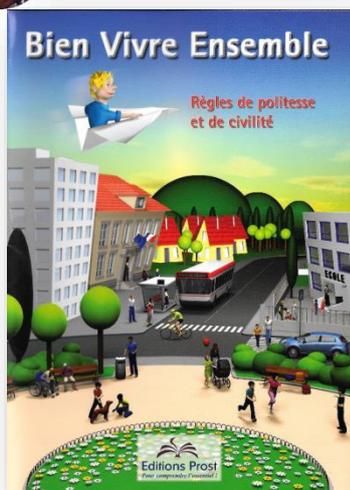
- Zone 1a - Interdiction de stationner (arrêté municipal - passage du bus scolaire).
- Zone 1b - Interdiction de stationner (code de la route - Virage dangereux).
- Zone 2 - Rue Principale, partie SUD (l'étréouitresse de cette zone nécessite une réglemентаion particulière en cours d'étude).
- Zone 3 - Rue Principale partie nord (suffisamment large pour un stationnement sur la chaussée . Tolérance sur le trottoir en respectant un passage de 1 m pour les piétons . Voir papillon ci dessus).
- Zone 4 - Stationnement anarchique et dangereux aux horaires scolaires (en cours d'étude).
- Zone 5 - Stationnement sur le trottoir interdit pour laisser libre passage aux élèves se déplaçant vers la salle communale.



Afin de finaliser un plan de stationnement sécurisant pour tous, vos idées et remarques **constructives** sont les bienvenues. (Courriel Bolsemer: contact@bolsemer.fr - Répondeur Bolsemer : 09 72 47 55 25



Tout commence à l'école !



Ce fascicule interactif permet d'apporter des réponses à des questions issues du quotidien des élèves :

- A quoi servent les règles ?
- Pourquoi doit-on être poli ?
- Que faire quand on est en colère ?
- Comment prendre la parole en classe ?
- Les conséquences du « harcèlement » ?
- Que signifient les mots solidarité et tolérance ?
- Pourquoi faut-il prendre soin des biens publics ?

Le début de l'année scolaire est un moment privilégié pour rappeler aux enfants que pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de respecter certaines règles de vie en collectivité.

C'est pourquoi les élèves de l'école de Bolsenheim ont reçu à la rentrée scolaire ce support pédagogique « Bien Vivre Ensemble ». En le feuilletant, on y trouve des principes sous forme de citations qui s'appliquent à tous et dont je me fais le plaisir de partager avec vous.



La politesse coûte peu et achète tout
(Montaigne)

La liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui.
(Proverbe)

Bien mal acquis ne profite jamais.
(Proverbe)

Commencez par changer en vous ce que vous voulez changer autour de vous.
(Ghandi)

La violence est la force des faibles.
(Isaac Asimov)



1



2



3



10

Travaux communaux du dernier semestre



3



9



3



8

- 1 - Mise en place d'ampoules LED.
- 2 - Réalisation seuil au Club House.
- 3 - Rénovation des barrières de clôture de la mairie.
- 4 - Fleurissement d'automne.
- 5 - Mise en place des sapins communaux.
- 6 - Élagage des platanes.
- 7 - Réfection des illuminations de Noël.
- 8 - Pose de la porte de garage de la mairie.
- 9 - Mise en place d'un stop et passage piéton rue de la Mayenne.
- 10- Mise en place des décorations de Noël.



4



7



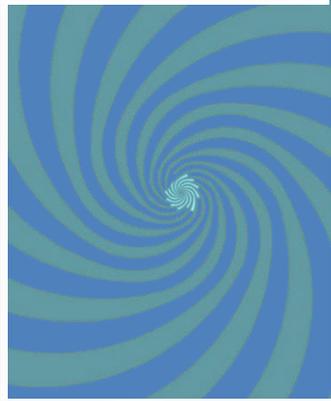
6



5



Cimetière : Chronologie des travaux



Vie associative : bougeons ensemble...



L'association des Beaux Fruits de la Scheer expose.

L'Association des Beaux Fruits de la Scheer a présenté son exposition les 16 et 17 septembre 2017 dans la salle polyvalente d'Uttenheim. Le 18 septembre, le matin était réservé aux écoles des trois villages, Bolsenheim, Schaeffersheim et Uttenheim.

Malgré une petite récolte dans nos trois vergers écoles, l'exposition était de belle facture et elle a tenu toutes ses promesses au vu des compliments formulés par les nombreux visiteurs.

Le samedi et dimanche soir nos traditionnelles tartes flambées (nature-forestière-gratinée et aux pommes) ont rencontré un vif succès.

Le repas de midi a été également très apprécié (Kassler aux fines herbes, gratin dauphinois salade verte et pour dessert une excellente tarte aux quetsches accompagnée d'un bon café).



Des membres de l'association s'exposent

Nous avons donc eu le plaisir de leur remettre une médaille commémorative avec diplôme et bouteille de crémant spécialement étiquetée pour l'occasion.

Il s'agit de Mesdames Marlène FRITSCH, Denise ROHMER et Danièle KELLER pour plus de 20 voire 30 ans de dévouement, Mesdames Jacqueline RIEHL, Marie Thérèse BOCK, Francine KOEHLING, Marie Paule CARAVITA, Jacqueline WETTERLAND, Simone ZAEGEL, Agnès HUCK et Nadia SPEELERS.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Si vous souhaitez rejoindre notre association vous pouvez prendre contact avec :

- M. Jean-Marie KELLER au 06 70 56 33 49
7, rue du Ruest à Bolsenheim
- M. Benoit RHOMER au 03 88 98 89 93
11, rue Principale de Schaeffersheim.

Lors de l'inauguration nous avons procédé à la remise de médailles de la fédération, pour 3 membres : M. Fritsch Jean Pierre (grand or) plus de 40 ans de présence, Mrs Guy HUCK et Jean Luc CARAVITA (médaille d'argent) pour les 10 ans.

Nous souhaitons également marquer cette exposition sous le signe de la reconnaissance envers les 11 épouses des membres du comité qui par leur dévouement, leur travail et leur disponibilité contribuent largement à la réussite de la manifestation.



De passage à
Bolsenheim

Photos :
Laurette et Patrick SIEFERT



Vie associative : bougeons ensemble... (suite)



Amicale des donneurs de sang bénévoles de Bolsenheim & Uttenheim



Les marcheurs de la marche du coeur 2017

Photos - Albert HARTMANN

Marche du cœur du 01 octobre 2017

La dernière collecte de sang du 11 septembre 2017 a permis de récolter 35 poches de sang.

Les membres et amis de l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Bolsenheim-Uttenheim se sont retrouvés le 1^{er} dimanche d'octobre pour leur 24^{ème} « Marche du cœur ».

Ils étaient 53, de tous âges, à prendre part à cette marche de 6 km en pente douce, qui a démarré sur les plateaux du « Champ du Feu pour rallier l'Auberge du « Col de la Charbonnière ».

Après le déjeuner et après avoir repris des forces, les vaillants marcheurs ont pu admirer les magnifiques paysages se situant sur le chemin les menant au Col du Kreuzweg, admirant au passage le décollage des parapentes qui s'élançaient dans la vallée...



Une petite faim Mme la Présidente !

L'ASLCB en Assemblée Générale : compte rendu



Présidente :

- Mme Christine MULLER

Trésorière :

- Mme Fabienne QUINTARD

Secrétaire :

- Mme Christa KIST-HILBOLD

Assesseurs :

- Mme Sophie BACKERT
- M. Willy EDER
- M. Patrick HILBOLD
- Mme Catherine PLES
- Mme Julie PLES

Linedance	Danse country	Zumba
Jeu de 17h à 18h30	Jeu de 19h à 21h	Mercredi de 19h à 20h
Responsable Christine MULLER	Responsable Carine DANGELSER-SCHAEFFER	Responsable Julie PLES
Tél. : 06 66 15 14 02	Tél. : 06 22 11 72 71	Tél. : 06 58 08 41 00





Let's Zumba



Country

Notre année 2017 fut rythmée par un après-midi récréatif en janvier et par la fête de plein air en septembre

**Le
comité
de l'ASLCB
ainsi que tous
ses membres vous
souhaitent à toutes et
tous une bonne &
heureuse année
2018**



Fête de plein air



Amitié

Une nouvelle Année...

Comme un voile emporté au petit levé

Où le soleil flambe nos magnifiques idées

Pour assouvir tous nos rêves inachevés.

Une nouvelle Année...

« Bonne Année ... Bonne Santé »

Plus qu'un désir pour nos aimés

Le choix d'une future réalité.

Une nouvelle Année...

Un nouveau berceau pour notre humanité

Une trace, la preuve de notre destinée

L'expression d'une vie ainsi bien nommée !

Esteban Hache



Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal des 02 octobre et 27 novembre:

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

	02/10/2017	27/11/2017
Nombre de conseillers élus	11	11
Nombre de conseillers en fonction	11	11
Conseillers présents	8	8
Absent(e)s excusé(e)s	Mme Sandrine TESORO M. Jean-Marie KELLER M. Michel WISSER	Mme Sophie COUTAUD M. Jean-Marie KELLER M. Jérôme LAWI
Assiste à la séance		
Modification à l'OJD	• Report du point « l'aide sociale »	Report du point « devis toiture Laiterie »

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Eléments

- Rapport de Monsieur le Maire,
- Code général des collectivités territoriales (Articles L.1612-1 et L.2121-29)
- Code des juridictions financières (Article L232-1)

Le conseil Municipal, considérant qu'il convient d'autoriser le maire à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 ».

Après en avoir délibéré, autorise le maire à engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le Saviez vous

HELIOS : Application informatique de la direction générale des Finances publiques dédiée au secteur local.

A la multiplicité des applications informatiques de gestion antérieurement utilisées par les comptables publics pour le secteur public local s'est progressivement substituée une application unique dénommée "Hélios".

Grâce à Hélios, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) a modernisé son système de gestion informatique des collectivités locales, en rénovant non seulement le service comptable de base mais aussi en proposant des services innovants à ses partenaires.

Le seuil de recouvrement par l'administration des finances publiques est porté à 15 €. En vertu de ces dispositions, plus aucun titre inférieur à 15 € ne devrait pouvoir être pris en charge. Ce seuil a été paramétré dans **HELIOS** à l'échelon national.



Le décret n'a pas pour effet de priver une collectivité de percevoir une créance inférieure à 15€. Mais dans un but de rationalisation, il est demandé aux communes de recourir, quand cela est possible, à des

procédures permettant de limiter les opérations de recouvrement.

Ainsi par exemple, de regrouper, sur un même débiteur et une même cote, plusieurs créances, comme cela se fait déjà pour certaines recettes fiscales

Il s'agit d'un engagement dans le cadre d'un partenariat entre la Collectivité et le Comptable assignataire.

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	7
Contre	0
Abstention	1

LOCATION DE BIENS COMMUNAUX- RÉCUPÉRATION TAXE CHAMBRE D'AGRICULTURE 2017

M. Arnaud ANTONI-ARRUS, 1er Adjoint, sollicite les conseillers présents (hors la présence de M. François RIEHL, Membre concerné) de bien vouloir approuver :

- D'une part que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de - 0,42 %, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages,
- D'autre part le calcul du taux à l'are de 0,03350 € servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture auprès des locataires des biens communaux.

Article 758 pour les titres de recettes.



ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - TRANSPORT SCOLAIRE

Éléments

- Délibération du CM du 9/05/2017 (groupement de commandes avec la CCCE).
- Accord du maire du 28/01/2017 (offre suite à l'analyse technique de la consultation).
- Notification de marché transports routiers de passagers pour Erstein, Bolsenheim, Uttenheim et la CCCE.



Après avoir entendu M. le Maire sur les différents points (coût, horaires, fonctionnement ...) relatifs au transport quotidien des élèves entre Uttenheim et Bolsenheim dans le cadre du RPI à compter de la rentrée de septembre, ainsi que pour des prestations complémentaires lors de sorties occasionnelles, sur la base d'un cahier des charges établi par les deux communes et la Directrice d'école, le Conseil Municipal, décide de :

- Retenir l'offre présentée par la Société AUTOCARS WINGERT aux tarifs suivants :
 - 77,00 € TTC par jour pour les trajets quotidiens du lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - 38,50 € TTC par jour pour le trajet quotidien du mercredi.
 - Prix non défini pour les sorties occasionnelles à Erstein, Schaeffersheim, Strasbourg et pour les sorties à la piscine d'Erstein.
- Donner son accord pour la prise en charge de 50 % du coût total, les 50% restant étant à la charge de la Commune d'Uttenheim.

La Région Grand-Est est dorénavant l'autorité organisatrice des transports à la place du Département, mais les modalités des subventions restent identiques à ce qu'elles étaient.

ADOPTÉ

En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE (Voir article dans ce S'Bolsemer Blattel, en pages 4 et 5)

L'an deux mil dix sept le deux du mois d'octobre, le Conseil municipal de Bolsenheim, dûment convoqué par M. le Maire, François RIEHL, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. François RIEHL. Entendu les explications données par M. Paul SCHOTT, Chef de projets aménagement, lors d'une commission réunie ce même jour, le Président invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'O.N.F. en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend:

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES LIEUX ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS, LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Conformément au Plan National Santé Environnement, il incombe aux propriétaires ou exploitants de faire procéder à leurs frais à une surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans avant le 1^{er} janvier 2018.

Ce contrôle comprend deux analyses en période d'occupation des établissements (1 en période de chauffe et 1 hors période de chauffe avec un délai minimum de 4 mois entre les deux analyses).



La CCCE propose de réaliser un groupement de commandes pour l'analyse des bâtiments concernés de l'ensemble des communes membres. Les coûts liés aux contrôles des bâtiments communaux seront directement facturés aux communes par le prestataire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour le moment, tant que ce point n'a pas été vu en Plénière ou en Commission au sein de la CCCE et souhaite reporter ce point à un prochain conseil municipal, après avoir eu de plus amples renseignements de la part de la CCCE. En effet, la question se pose s'il est obligatoire pour une commune de faire appel à un organisme agréé ou si un auto diagnostic est suffisant et donc s'il est possible de réaliser une enquête en interne. Et, par ailleurs d'avoir une estimation de prix pour une telle opération.

Éléments

- Art. L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du Code de l'environnement.
- Art. 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.
- Projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la CCCE et les communes membres concernées pour la surveillance de la qualité de l'air.

MISE EN PLACE D'UN ESPACE LUDIQUÉ AU SEIN DE L'ÉCOLE DE LA SCHEER

Le conseil Municipal est informé d'une demande d'aide à projet de la part de l'école intercommunale de la SCHEER et du périscolaire concernant la mise en place d'un espace ludique dans ses locaux.

Mme SCHMITZ, Directrice d'école, présente un dossier complet concernant les bienfaits des espaces ludiques en milieu scolaire et annonce le coût total 1.200 € HT.

Le projet touchant également les enfants du périscolaire, ce dossier a également été transmis au Vice-Président de la CCCE en charge de l'enfance, M. Michel KOCHER.

Les élus ont accueilli cette initiative positivement et espèrent qu'il en sera de même des élus de la CCCE pour un projet commun; le but étant de signer une convention.

Un rendez-vous entre la Municipalité, la CCCE et l'école est souhaitable. Monsieur Arnaud ANTONI-ARRUS a projeté une petite vidéo de présentation expliquant au mieux le fonctionnement et les objectifs d'un tel espace.



SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'A.M.R.F. DU 01/10/2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29) et en fait lecture.

Introduction de la motion, consultable dans son intégralité en mairie.

« Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre... »

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble du contenu de la motion et s'associe solidairement à la démarche de l'A.M.R.F. en faveur d'une loi-cadre.

Le saviez vous ?

L'Association des maires ruraux de France (A.M.R.F.) se présente ainsi dans ses communiqués: "L'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'A.M.R.F. rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

TRAVAUX SUR TROTTOIRS SUITE A LA POSE DU RESEAU GAZ : DEVIS



Devis
5.865 € HT
soit
7.038 € TTC

Monsieur le Maire, présente un devis relatif aux travaux de réfection de trottoirs suite à la pose du réseau de gaz. Ce devis comprend la démolition d'enrobés avec chargement et évacuation, la finition de la surface en concassé, la fourniture, transport et mise en œuvre manuelle d'enrobés noirs à chaud.

ADOPTÉ

En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

MOTION POUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LA REGION GRAND EST

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Grand Est assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Pour la rentrée scolaire 2018, le conseil régional du Grand Est décidera donc de l'unique régime tarifaire auquel seront soumises toutes les familles qui habitent dans ces 10 départements. 2 options sont possibles:

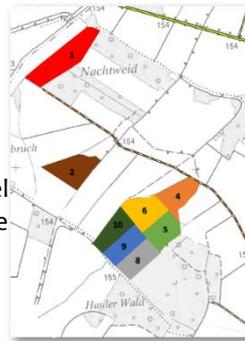
- Soit, elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants, comme c'est le cas en Meurthe-et-Moselle.
- Soit, elles devront toutes acquitter le transport scolaire de leurs enfants.

Après mise en avant les arguments favorables à la 1^{ère} solution, les élus de la commune de Bolsenheim, demandent au Conseil régional Grand Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la composent.

PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2018 POUR LA FORET COMMUNALE

Le Maire présente le programme des actions retenues pour l'année 2018.

- Parcelles 4-5-6 - Travaux sur limites et parcellaire.
- Parcelles 2-8-9 - Travaux sylvicoles.
 - ✓ Dégagement de plantation ou semis artificiel.
 - ✓ Travaux de sécurité du public et protection des milieux tel que l'abattage des arbres secs touchés par la Chalarose (Chalara Fraxinea).
 - ✓ Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m.
- Parcelles 1-10 - Bois de chauffage.
 - ✓ Matérialisation des lots.
 - ✓ Sécurisation des lots.



La Chalarose

C'est le nom de la maladie causée chez certains frênes par le champignon ascomycète **Chalara fraxinea**. La chalarose est apparue en Pologne au début des années 1990 avant de s'étendre en Europe septentrionale, centrale et du sud.

Travaux 6.279 € HT
Honoraires : 1.084 € + 487 € HT

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES POUR 2018

Le Maire présente l'état en question et le Conseil Municipal accepte ce programme et :

- En application du paragraphe 2.2.1. du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré (contrat d'approvisionnement des produits).
- En application de l'article L.214-7 du Code forestier, il donne son accord pour que ces bois soient vendus dans la cadre d'une vente groupée.
- Donne mandat au maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

L'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Infos	Bois d'œuvre feuillus		Bois de chauffage		Volume non façonné		Volume total m3	Recette brute € HT	Dépenses d'exploitation		Recette prévisionnelle € HT	Dépenses d'exploitation € HT
	m3	m3	m3	stères	m3	stères			Abattage/Façonnage € HT	Débardage € HT		
Parcelles 1-10	96	3	4	150	214	249	10 110 €	2 340 €	990 €	6 780 €		
accidentels				20	29	20	500 €			500 €		
Honoraires											-716 €	
Assistance											-117 €	
Autres dépenses											-117 €	
Totaux				170	243	269	10 610 €	2 340 €	990 €	7 280 €	-950 €	

ADOPTÉ	
En exercice	11
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Etat prévisionnel des coupes et financier 2018

Bilan net Prévisionnel
€ HT
6 330 €

DEVIS TRAVAUX ET COUPES 2018 :

Prestation d'encadrement et assistance technique de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou en entreprise pour 1.800 € HT.

POINTS DIVERS

Questionnaire aux parents (semaine de 4 jours) :

Projet de questionnaire relatif à la semaine de 4 jours: le maire valide le projet de questionnaire qui sera soumis aux parents. Le nombre de classes ouvertes au sein du RPI est de 4 et le nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires est de 93 (70 familles). Les familles seront donc concertées prochainement.

École : Achat de mallettes PPMS

M. Arnaud ANTONI-ARRUS souhaite, dans le cadre de la mise en sécurité de l'école intercommunale de la Scheer, l'achat de mallettes PPMS.

Cette mise à disposition de matériels et produits de secours répond au Bulletin Officiel hors-série n° 3 du 30 mai 2002 et à la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 du ministère de l'Education Nationale. C'est une obligation pour une mairie de fournir ces mallettes soit 3 mallettes pour 50 personnes (chacune), une pour chaque lieu de confinement au sein d'une école doit être pourvu de celle-ci, ont donc été commandées et livrées : 1 pour Bolsenheim et 2 pour Uttenheim. Bolsenheim se chargera de cette dépense et Uttenheim en prendra une autre à un autre moment.

L'école fait son jardinage

L'école souhaite initier les enfants au jardinage. Pour ce faire un terrain a été préparé par la commune derrière la mairie.

Espace jeunes d'Erstein

L'espace jeunes d'Erstein souhaite relancer les animations avec les jeunes à Bolsenheim. Pour ce faire une convention pour une occupation de la salle les vendredis soir pour une animation de 17h à 18h30 ou en soirée jusqu'à 22h grand maximum est en train d'être rédigée et devrait prochainement être signée.

Palmarès fleurissement villages fleuris

Bolsenheim est classée 7^{ème} au palmarès des 10 villages de la Communauté de Communes (Ancienne version).

La création de la CCCE, avec ses 28 communes, ne permet plus d'envisager un palmarès des villages fleuris sous sa forme actuelle. Actuellement aucune réflexion n'est menée pour une éventuelle solution de remplacement.

Travaux

- Dans sa planification de travaux, la municipalité souhaite intégrer la réfection du toit de la « Laiterie ». Une demande de devis est en cours.
- M. Albert HARTMANN signale que l'alarme à l'église fonctionne à nouveau et que le réseau électrique à l'école est conforme (passage SOCOTEC).

Divers

M. Laurent ROOS s'autorise une sortie vers les conteneurs enterrés occasionnant des dégradations sur les aménagements effectués par la municipalité. Une déclaration de clôture devra être déposée en mairie par l'intéressé.

Mauvais comportement :

Mme Catherine SCHMITZ signale le mauvais comportement (agressions verbales) de certains riverains, à l'égard de jeunes adolescents faisant du football sur le terrain de sport. Ces événements ont eu lieu cet été en pleine ou en fin de journée. Elle déplore cette attitude totalement inadmissible. Le voisinage doit savoir faire preuve de tolérance et doit savoir qu'il n'a pas le monopole du quartier ! C'est un lieu public et les jeunes sont autorisés à y jouer dans le respect des horaires. Il faut un dialogue correct et sans agressivité car les jeunes sont dans leur bon droit.



Le recensement de population



Population légale de BOLSENEIM
au 1^{er} janvier 2015

à compter du 1^{er} janvier 2018

- Population municipale : **500**
- Population comptée à part : **004**
- Population totale : **504**



Population municipale : Ce sont les personnes :

- ayant leur résidence **habituelle** sur le territoire de la commune (logement, communauté, mobile) ;
- sans-abri recensés sur le territoire de la commune ;
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune.

Les chiffres démographiques sont calculés à partir des informations des enquêtes de recensement de 2013 à 2017.

Les données sont ensuite ramenées à la date milieu de la période (2015).

De ces chiffres dépendent entre autres le montant de la dotation que l'État verse à la commune pour, son fonctionnement, les indemnités des élus, le mode de scrutin pour les élections municipales etc. Plus de 350 textes réglementaires s'appuient sur ces chiffres.

Population comptée à part :

- Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais ayant conservé une résidence dans la commune comme les personnes:
 - mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais résidant, du fait de leurs études, dans la commune;
 - ayant une résidence familiale dans la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ;
 - majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant dans une autre commune pour leurs études;
 - sans domicile fixe rattachées mais non recensées dans la commune.

Infos, divers.

Risque sanitaire lié à la présence éventuelle de plants de **DATURA**

Cette plante, aux conditions de pousse peu exigeantes, est présente sur tout le territoire, champs, terrains vagues, décombres... Ses plants peuvent atteindre 1 m de hauteur et sa période de floraison s'étale de juin à septembre. Son fruit est une capsule épineuse remplie de très nombreuses graines.



Les expositions volontaires touchent essentiellement les adolescents et jeunes adultes qui consomment cette plante dans un but « récréatif ». Les expositions accidentelles concernent toutes les âges avec un pic chez les jeunes enfants.



INFORMATION PRÉFECTORALE

Le datura est une Plante hallucinogène puissante et très toxique. On le reconnaît grâce à ses fleurs mauves ou blanches en forme de trompette. Assez commun en France à l'état sauvage, il est parfois utilisé en fleur d'ornement.



Toutes les parties de la plante contiennent des principes actifs et sont donc potentiellement dangereuses.

Appellations :

Herbe du diable, herbe aux sorciers, pomme épineuse, pomme poison, trompette de la mort, trompette des anges, stramoine.



SDEA : une histoire d'eau

Le prix de l'eau à Bolsenheim

En Alsace, le prix de l'eau et de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre. Cette variation découle de facteurs techniques, géographiques, ou encore historiques. C'est pourquoi son prix est fixé localement. Depuis 2012, deux taux de TVA s'appliquent sur votre facture.

Le SDEA ne soutient aucun démarchage commercial.

Certains des usagers du SDEA ont été destinataires d'une offre commerciale de la Générale des Eaux Services pour un « **Contrat d'Assistance Fuites** ». Dans le cadre de son devoir d'information, le SDEA tient à préciser à ses usagers que cette offre est à la seule initiative de cette société.



Les différents tarifs de votre facture

Distribution

- Part proportionnelle : 1,05 €/m³ HT TVA 5,50 %
- Part fixe : 67,50 €/365 jours HT TVA 5,50 %

Collecte et traitement

- Part proportionnelle : 1,62 €/m³ HT TVA 10,00 %
- Part fixe : 20,00 €/m³ HT TVA 10,00 %

Organisme public : Agence de l'eau Rhin Meuse

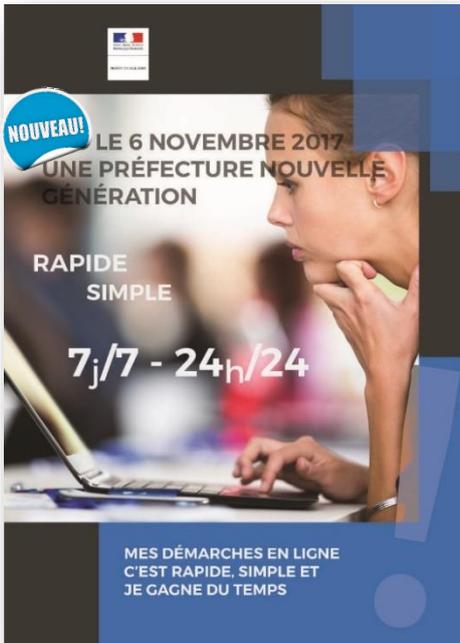
- Pollution domestique : 0,350 €/m³ HT TVA 5,50 %
- Ressources naturelles : 0,052 €/m³ HT TVA 5,50 %
- Réseaux de collecte : 0,233 €/m³ HT TVA 10,00 %

3 numéros à noter

- Facturation / Abonnement : 03 88 19 29 99
- Service Technique : 03 88 19 29 50
- Urgences 24h/24 & 7j/7 : 03 88 19 97 09

Pour le paiement de votre facture, merci de contacter directement votre Trésorerie de référence dont les coordonnées figurent sur votre facture.

Infos, divers (suite)



Préfecture nouvelle génération !

POURQUOI !

La préfecture et les sous-préfectures du Bas-Rhin doivent évoluer pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, notamment en matière de sécurité. Le **Plan Préfecture Nouvelle Génération (P.P.N.G.)** engagé par le Ministère de l'Intérieur répond à un double objectif :

- Rendre aux usagers un service de meilleure qualité, grâce aux nouvelles technologies, en généralisant des **téléprocédures** pour la **délivrance** de titres (**cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises, permis de conduire**).
- Renforcer les missions prioritaires que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, la coordination territoriale des politiques publiques.



A.N.T.S.
= Agence Nationale des Titres Sécurisés

Evolution technique !

Une plateforme appelée **Centre d'Expertise et de Ressources Titres (C.E.R.T.)** a été créée dans le Bas-Rhin pour instruire les demandes de permis de conduire de 6 départements (Charente-Maritime, Haute-Vienne, Vienne, Vosges, Yonne, Yvelines).

Les demande de titre du BasRhin sont traitées par les C.E.R.T. de :

- Toulouse pour les permis de conduire.
- Besançon pour les immatriculations.
- Metz pour les cartes d'identité et passeport.

Pour vous, ce qui change !

Démarches par internet sur le site :

<https://ants.gouv.fr>

Pour les titres suivants :

- ✓ **Passeports**
- ✓ **Visa**
- ✓ **Titre de séjour**
- ✓ **Titres de voyage**
- ✓ **Permis de conduire**
- ✓ **Cartes agents**
- ✓ **Permis bateau**

Comment faire pour accéder aux télé-procédures !

- Directement, **chez vous**, depuis votre ordinateur.
- Grâce à un « **tiers de confiance** » habilité par l'État (ex : auto-écoles pour les permis de conduire ou professionnels de l'automobile pour les cartes grises).
- Depuis **un point ou un espace numérique**.

Le saviez-vous !

Les accès sur les sites gouvernementaux pour des démarches administratives nécessitent des identifiants & mots de passe.

Simplifiez vous la sécurité !

Adoptez



Vous avez déjà un compte auprès d'impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou la Poste ? **FranceConnect** est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en utilisant un de ces 3 comptes.



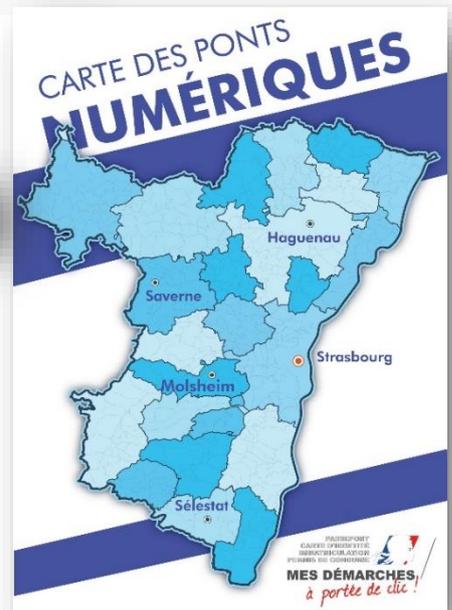
Je clique sur " Mon espace "



Je clique sur "Je crée un compte ou je m'identifie sur mon compte FranceConnect"



Je clique sur "immatriculation ou permis..." et je suis les instructions pas à pas





Page d'humour et culturelle !



Un peu d'étymologie, pour préserver notre belle harmonie linguistique.

La réforme de l'orthographe imposée... Prévoit de simplifier la langue française, parce qu'il ne convient pas dans le monde actuel d'élever les ignares, mais plutôt pour l'immense masse de gens instruits, de se mettre à leur portée, si tant est qu'ils soient encore accessibles à un échange...

Ainsi, le "ph" de "pharmacie" sera remplacé par un "f" pour donner "farmacie" ; "orthographe" s'écrira "ortografe" et "analphabète" deviendra "analfabète".

Or, chaque mot prend son sens dans ses racines : ainsi, le mot "analphabète" est issu des deux premières lettres de l'alphabet Grec, " alpha " et " beta " précédées du préfixe A privatif qui lui donnent son sens originel, à savoir : "qui ne connaît pas les lettres", donc qui ne sait ni lire, ni écrire. Si désormais on écrit "analfabète" ainsi, c'est totalement différent, et il faut revoir l'étymologie du mot et par conséquent, son sens...

Donc, "analfabète" est issu de :

- "anal" : qui a rapport à l'anus,
- "fa" : la quatrième note de la gamme,
- "bête" : personne un peu sotté.

Un "analfabète" est donc un idiot qui fait de la musique avec son trou de balle !

À ne pas confondre avec « les trous du cul » qui pondent des réformes « bidon » ... En effet ils ne font pas de musique, mais du vent !!! Ai-je bien résumé le problème ?

Le marché de Noël de Strasbourg

Texte d'un auteur inconnu totalement assumé par le rédacteur.

Le marché de Noël 2017 fut riche en enseignements. Le contexte morose, les mesures de sécurité nécessaires dans cette période troublée, la révolte des sapins n'ont pas rebuté les Alsaciens et les touristes. Il faut dire que cet honorable vieillard en a vu bien d'autres au cours de ses 447 ans d'existence.

- Je vais massacrer l'orthographe et un ragondin.
- Pourquoi un ragondin ?
- Tu vois tout le monde s'en fout de l'orthographe !



Le Christkindelsmarkt place Kléber en 1866



Les déboires du sapin de Noël 2017 rajouteront quelques lignes au grand livre d'histoire de Strasbourg, capitale de Noël.



Foire de Noël vers 1910



C'est en 1570 qu'un marché de Noël s'installe pour la 1^{ère} fois à Strasbourg sur la place de la cathédrale. A l'époque, la ville n'est pas encore française, mais elle a adopté la Réforme qui condamne le culte des saints. Le protestantisme va modifier la tradition des marchés de Noël et rebaptiser ces marchés de la Saint-Nicolas **marchés de l'Enfant Jésus** (ou "ChristKindlMarkt"). Au XIX^e siècle, le Christkindelsmarkt de Strasbourg avait lieu 8 jours avant Noël et durait jusqu'à la messe de minuit. C'est aussi à cette époque que sont apparus les petits chalets en bois que nous connaissons aujourd'hui.

Un 1^{er} marché attesté dès le XIII^e siècle

La plus ancienne trace d'un marché de Noël a été retrouvée à Vienne en Autriche : il s'agit d'un arrêté municipal daté de 1294 et concernant un marché de décembre autour de la Saint-Nicolas (célébrée le 6 décembre). Les premiers **marchés de Noël** se sont ensuite développés dans le Saint Empire romain germanique, avant de gagner l'Alsace. Ils sont attestés à la fin du XIV^e siècle à Nuremberg et Munich puis en 1434 à Dresde, la ville où a été inventé le fameux Christollen !





Les jeux (pas que pour les enfants...)

Plus ou moins

Les 2 signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille de chiffres allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.

3				2	
	<			4	
	1		4		3
	2	3			
4		6			
	<	4			5



ALPHAKU : 3 en 1

Utilisez une seule fois dans chaque ligne, colonne, zone chacune des 9 lettres constituant cet alphaku. La grille vous révélera un mot désignant « un garçon dans le vent » et son anagramme : « Qui peut sembler datée »

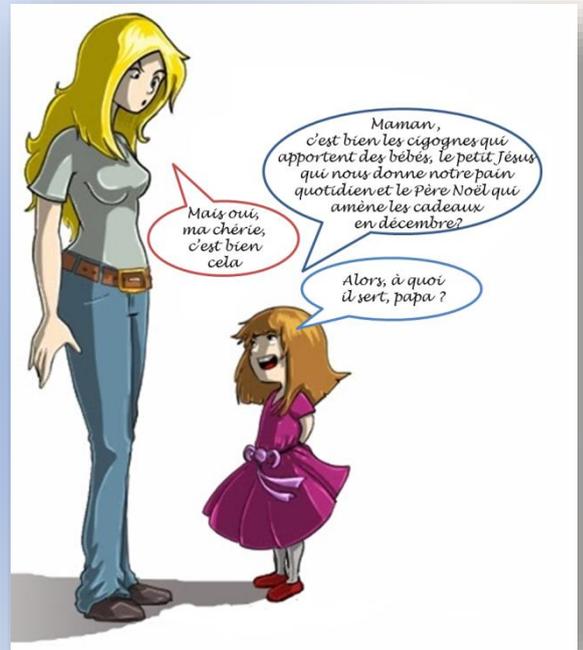
					A	S	L
	I			L			
		S	U		N		
	L	I					A
		L	S	T			
S				N			C
		N	T	I			
		E					N
I	U	T					



Initiales

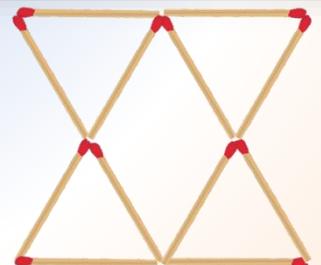
Les 4 personnes correspondant aux indices partagent les mêmes initiales. Identifiez ces 4 inconnus. **P.P.**

- ☀ Dans sa période cubiste, il a déformé bien des visages.
- ☀ Ce chanteur est quelqu'un malgré son nom !
- ☀ Ce Maréchal est inhumé dans le cimetière marin de l'île d'Yeu.
- ☀ Cet humoriste a revisité la cigale et la fourmi.



Six triangles

Les 12 allumettes suivantes forment 4 triangles. Comment déplacer uniquement 4 allumettes pour former 6 triangles?



Les solutions du numéro précédent

Lien invisible

Il s'agit du mot

cheval :

... de trait, ... à bascule,
queue de..., fièvre de...,
... de bataille, ... vapeur.

Balances

5 boules

- Multi X 2, la 1^{ère} égalité (2 ▲ + 2 ● = 12 ■)
- Remplaçons 2 ■ par son équivalence dans la 2^e balance : 7 ● + 1 ▲ + 2 ▲ = 12 ●
- Soit 3 ▲ = 5 ● en simplifiant

Sans voyelles

OUTRETOMBE
TROUBADOUR
TIR EPELER
ONDINE LEE
MEUNERIE R
AREC ANSEE
NA API SON
SIRS SUENT

Charade

OQP
occupé

Enigme londonienne

Aucun !
Personne
n'a dit qu'il
pleuvait !



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.



Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel

2018

Bonne Année!

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, la trentaine de pages imprimée par foyer de Bolsenheim (180 foyers) représente 5400 pages (= moitié d'1 arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « **NON au SBB papier !** »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer .

A ce jour **16 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsermer Blaettel . Merci pour ce geste écologique. Déjà une baisse de **448 pages** à imprimer. Encore un effort !



Le dernier mot



Photo du début du 20^e siècle

Le café restaurant, rue Principale, tenu par la famille SCHIEBER, a depuis bien des années changé de propriétaires et de vocation.

BOLSENHEIM hier et aujourd'hui



Photo novembre 2017